

# CT DU 28/03/23

Présents : MM. Gilles VIARD, Carlos DE BARROS, Éric CLAVIER, Jacky GAUTHIER, Franck PAWLICKI, Jordan GUERIN, Hervé ERMINI.

## Ordre du jour :

- ⚽ Tirage Coupe de l'Aube
- ⚽ Question du FC Pont Ste Marie
- ⚽ Demandes de report
- ⚽ Question de M. Jourdain (RCSC)
- ⚽ Question du FCMT
- ⚽ Informations diverses

## ⚽ TIRAGE COUPE DE L'AUBE

Demies finales à jouer le dimanche 21 mai 2023

### JUNIORS PRINCIPALE :

AS Belley Villechétif / ESC Melda 1  
Amicale Portugaise / FCMT

### JUNIORS CONSOLANTE :

ES Municipaux / AS Verrières (Foicy 1)  
Foot 2000 / Olympique Montiéramey

### SENIORS<sup>+</sup> PRINCIPALE :

AS Droupt Saint Basle / FC Pont Sainte Marie  
Anciens du TAF/Ste Savine / Amicale de Saint Germain

### SENIORS<sup>+</sup> CONSOLANTE :

ESC Melda + / OS Lusidas  
ASC Troyes / AS Payns +

### **PONT SAINTE MARIE (QUESTION DU 22/03)**

*« L'inversion des matchs de la phase aller survenu en raison d'un terrain fermé conduit-il à l'inversion du match retour ? »*

DECISION :

L'article 38, alinéa Procédure hivernale, répond clairement à cette question. En outre, aucun changement pour la phase retour puisque la fermeture du terrain intervient lors de période indiquée.

### **DEMANDE DE REPORT :**

#### **ASEGA (QUESTION DU 21/03)**

*« Report exceptionnel dans le cadre d'une participation à une action annuelle d'entreprise. »*

DECISION :

Accord de la CT qui reconnaît un caractère exceptionnel à cette demande. Match programmé le 28/05. ASEGA se charge de prévenir les adversaires.

#### **ETOILE CHAPELAINE (QUESTION DU 28/03)**

*« Demande de report exceptionnel en raison du Ramadan et de joueurs blessés »*

DECISION :

Ne rentre pas dans le cadre d'un report exceptionnel. Cf. réunion de rentrée en septembre 2022

### **QUESTION DE M. JOURDAIN (QUESTION DU 09/03)**

*« Souhaite l'obtention d'une licence de dirigeant alors qu'il est dirigeant/joueur du RCSC. »*

DECISION :

Accord de la CT pour une licence Non pratiquant Dirigeant n'autorisant pas à prendre part directement au jeu.

### **FCMT (QUESTION DU 08/03)**

*« Face à la perte de leurs installations sportives de La Rivière de Corps, FCMT souhaite s'implanter sur une autre commune, sous un autre nom, sans perdre leur place en catégorie Excellence. »*

DECISION :

Jurisprudence de 2015. Accord de la CT

Cette décision s'accompagne d'aucune nécessité de faire démissionner les joueurs.

 **INFORMATIONS :**



A compter de la saison 2023 - 2024, chaque équipe engagée dans la catégorie Juniors/Seniors devra fournir un candidat à la session de formation d'arbitrage ou un arbitre officiel pour couvrir le club.

Un barème de sanction est en cours de réalisation.

Les finales de Coupe de l'Aube se tiendront sur les installations du FC Nord Est Aubeois le 18 juin prochain.

Prochaine réunion : date non déterminée

La Commission Technique invite les dirigeants de club à faire parvenir leurs suggestions pour la prochaine saison par mail à [ct.ufolep@gmail.com](mailto:ct.ufolep@gmail.com).